

Chronique du Haut-Doubs

Consolation dans le siècle...

« J'aime les églises, même si je ne les vois point
habitées par le Seigneur. »
Cl. IMBERT

Consolation : une histoire intimement liée aux Minimes

L'histoire du cirque de Consolation est intimement liée à celle de la communauté religieuse des Minimes. En fait, c'est avec François de Paule, sire de Varambon (décédé en 1456) que l'on trouve l'origine de la maison religieuse nichée au fond de la vallée du Dessoubre, dans l'une des plus impressionnantes reculées de l'Arc jurassien franco-suisse.

Pour expliquer le développement de Consolation, il faut donc remonter au fondateur de la communauté des Minimes, François de Paule, né en 1436 à Paola en Calabre (sud de l'Italie). Entré à l'âge de 13 ans chez les frères mineurs, il s'engagea dans une vie d'ermite dès 1452. Par sa vie ascétique, il attira de nombreux disciples auxquels il donna le nom de «Minimes», dans le sens «les plus petits». Il leur impose une règle très sévère assortie d'une obéissance rigoureuse, règle approuvée par le pape Sixte IV en 1474. François de Paule eut l'honneur d'assister, à Plessis-lès-Tours, Louis XI qui l'avait fait quérir en 1482 dans l'espoir d'une guérison miraculeuse. Mais le roi de France décéda le 30 août 1483.

Le séjour du saint calabrais en France incita à la création de quelques maisons de son ordre dans le royaume et dans le comté de Bourgogne. C'est ainsi qu'à la suite du relâchement dans les ordres religieux, l'archevêque de Besançon Ferdinand de Rye encouragea l'établissement de nouveaux ordres. C'est ainsi que les Minimes s'installèrent en Franche-Comté: en 1600 à Arbois ; en 1605 à Ornans ; en 1607 à Besançon ; en 1619 à Ray-sur-Saône ; en 1624 à Dole.

Né en 1637, l'arrière-petit-neveu de cet archevêque (décédé un an auparavant) Ferdinand-François-Just de Rye perd son père deux jours après sa naissance. Il est confié à François de Paule par sa mère, qui, dans son testament, demande que son fils, «parvenu en âge de majorité», fonde une maison de religieux de l'Ordre de saint François de Paule.

A l'âge de 18 ans, Just de Rye épouse Marie-Henriette de Cusance. Ayant hérité une fortune considérable de son père, il attribue à sa femme toutes ses terres, dans son testament daté du 28 juillet 1657. Il meurt quelques jours plus tard (le 8 août), sans avoir pu réaliser le vœu de sa mère, mais en ayant pris soin d'exprimer son désir de créer la «fondation» de Consolation. Il souhaitait notamment être enterré en l'église de Notre-Dame de Consolation, près de Châtelneuf-en-Vennes et que trois religieux minimes s'établissent dans le futur site. Il lègue la somme de 6000 francs pour la construction du site, en chargeant son épouse de mener cette oeuvre à bien.

Retards

Toutefois, la création du couvent de Consolation prend du retard. D'abord par la guerre menée durant dix ans par les «Suédois» de Bernard de Saxe, duc de Weimar, qui envahissent la Franche-Comté et y commettent de terribles déprédations. Ils pillèrent et incendièrent notamment la fière forteresse de Châtelneuf dont il ne resta que des décombres. Il ne resta que la chapelle édifée à Consolation au siècle précédent par la dévotion de Claude de La Palud.

Puis un procès fut intenté par Jeanne-Philippine de Rye à sa belle-soeur Marie-Henriette de Cusance, pour récupérer l'héritage de Just de Rye qui avait eu deux demi-frères aînés. En effet, il avait été stipulé que toutes les terres retourneraient aux descendants mâles de la soeur aînée de son père, au cas où Just n'aurait pas de fils. Le procès dura douze ans et se conclut par le «partage du gâteau» entre les deux parties. La fondation de Consolation fut encore retardée par un problème juridique. Si les Minimes avaient obtenu en 1619 l'autorisation d'implanter plusieurs maisons en Franche-Comté, un édit ultérieur exigeait que de nouvelles fondations de leur ordre bénéficient d'une licence du roi d'Espagne, licence qui, elle aussi, tardera à venir.

Toutefois, en 1665, l'archevêque Pierre-Antoine de Grammont consacre le maître-autel de la nouvelle chapelle de Consolation. En octobre 1669, on transfère les restes de Just de Rye, au terme de funérailles solennelles, dans un caveau creusé dans la chapelle latérale de la «basilique» Notre-Dame de Consolation. Et le 30 octobre, à Bruxelles, le roi Charles II d'Espagne envoie le document autorisant les Minimes à s'établir près de la chapelle de Consolation et à construire une maison de leur ordre. Remariée au prince d'Arenberg, Charles-Eugène de Ligne et gouverneur du comté de Bourgogne de 1668 à 1671, la princesse Marie-Henriette fixe en 1670 les conditions réglant la Fondation. Aux 6000 francs légués par son premier mari, elle en ajoute 4000. Le nombre de Minimes est porté de trois à quatre. Le 4 mai, en la chapelle de Consolation, les Minimes prennent le relais des chapelains qui avaient eux-mêmes succédé aux ermites.

L'édifice

Au printemps 1671, les travaux débutent et dureront deux petites années. L'édifice se présentait sous la forme d'un carré parfait de 40 mètres de côté, encadrant une cour intérieure sur laquelle s'ouvrait le cloître. Le quatrième côté était formé par le chœur de la chapelle. Au rez-de-chaussée, on trouvait successivement un vestibule, un petit et un grand réfectoires, la cuisine, la chambre à four, quatre chambres accessibles par un escalier de pierre. A l'étage unique, se trouvaient la loggia et 18 chambres.

C'est dans ce cadre que vécurent durant 120 ans les Minimes, vêtus d'une longue robe noire, serrée à la ceinture par un cordon de laine noire noué de cinq noeuds, ainsi que d'un chaperon en guise de manteau descendant jusqu'à mi-jambe. Ils portaient cet habit été comme hiver, jeûnaient les mercredis et les vendredis, excluant toute viande et tout laitage de fin octobre à Noël et durant le carême. En 1682, la construction de la chapelle de Consolation est achevée, comme l'atteste un contrefort de l'édifice portant cette date et la devise des pères minimes,

Charitas. Le 21 juin 1700, Marie-Henriette de Cusance-Vergy meurt aux Pays-Bas. En 1702, la seigneurie de Vennes et *Châtelneuf-en-Vennes* est vendue à Ferdinand-Joseph de Rye-Poitiers pour la somme de 80.000 livres et restera dans la famille jusqu'à la Révolution.

Confiscation et vente

En novembre 1789, une loi ordonne la confiscation des biens des couvents au profit de la Nation. En février 1790, les ordres à vœux sont supprimés, et en mars,

les officiers municipaux reçoivent l'ordre de se rendre dans les couvents pour y arrêter les comptes ; dresser l'inventaire ; recevoir l'intention des moines de « sortir » du monastère ou d'y rester avec une pension calculée selon l'ancienneté. Le 3 juillet 1790, on décrète l'obligation de prêter serment de fidélité à la Constitution civile du clergé, sous peine de destitution. Le 8 juillet, les administrateurs du District arrivent à Consolation pour appliquer le décret du 20 mars. Les quatre pères et le frère restants souhaitent se retirer sans entrer dans aucune autre maison de leur ordre.

Le 6 janvier 1791, la propriété est estimée à 62.448 livres, dont 40.000 pour la seule maison. Les moines sont toujours là. En mars, on vend les meubles et effets du monastère pour un produit de 1020 livres. En mars toujours, l'abbé Robert (futur martyr de la Révolution) prend la tête d'une procession transportant l'image de Notre-Dame de Consolation. La bibliothèque de 1200 volumes et divers objets de sacristie sont expédiés au directoire d'Ornans. En mai 1795, l'ensemble est vendu aux enchères et adjugé pour 43.000 livres à Charles Oudry, scieur à Consolation, qui dispersera les biens auprès de divers acquéreurs.

B.N.

Cet historique a été rédigé grâce à l'étude fouillée et dense de Paul Mariotte, ancien archiviste de l'archevêché.

